

Communiqué de presse

Montpellier, le 18 décembre 2020

Campagne Prime REP et REP+ pour les AED et les AESH

Depuis plusieurs semaines, Sud éducation 34 participe à la campagne nationale de la fédération pour gagner le versement de la prime REP / REP+ pour les AESH et AED exerçant en éducation prioritaire, seules catégories de personnels à ne pas en bénéficier.

Après avoir tourné dans les établissements pour faire connaître [la campagne](#) et diffuser les modalités d'actions, nous avons organisé ce mercredi 16 décembre un rassemblement devant le Rectorat, afin que les AESH et AED déposent ensemble leurs courriers de réclamation.

La Rectrice ayant refusé de nous recevoir en audience pour entendre les revendications légitimes des personnels, nous avons tout de même déposé près d'une soixantaine de courriers de réclamation.

L'injustice flagrante d'une prime versée à toutes et tous, sauf aux personnels les plus précaires de l'éducation nationale, a intéressé les journalistes de [la Gazette de Montpellier](#), du [Midi Libre](#), et du [Mouvement.info](#) qui ont recueilli les témoignages de collègues.

Le collectif [Vie S'colère 34](#) récemment créé pour coordonner les AED était présent pour soutenir cette campagne. Leur [caisse de solidarité](#) a besoin de fonds : soutenez leur mobilisation en participant, même modestement !

Et maintenant ?

→ **Les personnels AESH et AED qui souhaitent rejoindre la campagne peuvent toujours rédiger leur courrier** de réclamation en suivant les indications de [l'article détaillé](#), en l'adressant à l'employeur stipulé sur leur contrat de travail (sous couvert du chef d'établissement ou de l'IEN).

Pensez à transmettre une copie de ce courrier au syndicat à l'adresse :

syndicat@sudeducation34.org

SUD Éducation 34

📍 23, rue Lakanal
34090 Montpellier

☎ 04 67 02 10 32

✉ syndicat@sudeducation34.org

🌐 www.sudeducation34.org



→ Les personnels qui ont fait mention du médiateur académique dans leur courrier peuvent d'ores et déjà écrire un mail pour demander la fin de la médiation, en s'inspirant de ce modèle :

Madame, Monsieur,

par le présent message je vous informe que je mets fin à la médiation demandée par mon courrier en date du (indiquer la date), par lequel je réclame le versement de la prime REP/REP+.

Sincères salutations,

(signature)

→ Dès la fin de la médiation (ou l'envoi du courrier simple) commencera le délai de deux mois pour le recours gracieux. Au terme de ces deux mois, soit **vers février, nous pourrons commencer les recours contentieux à déposer au tribunal administratif.**

Suite du calendrier

SUD éducation 34 organisera à nouveau des **permanences au mois de mars** pour aider à la rédaction des recours contentieux.

Un rassemblement ainsi qu'un dépôt collectif au tribunal administratif aura lieu en avril.

Le [calendrier détaillé](#) est accessible en ligne, pour ne manquer aucune information, n'hésitez pas à [nous contacter](#) pour recevoir la lettre d'information de Sud éducation 34 !

Soyons nombreuses et nombreux à soutenir les plus précaires de l'éducation nationale dans leur lutte pour de meilleurs salaires !

SUD Éducation 34

📍 23, rue Lakanal
34090 Montpellier

☎ 04 67 02 10 32

✉ syndicat@sudeducation34.org

🌐 www.sudeducation34.org

